

01/12

**COMMISSION PARITAIRE****PROCES-VERBAL****de la séance du 15 février 2012****Présents :**

Camille APELBAUM, Pilar CALVO ALVAREZ, Vincent DELHOMME, Elie MICHEL, Daniel MUGERIN, Timothée NARRING, Edouard OLSON, Frédéric PUIGSERVER, Anaïs DE SAINT-MARTIN, Louis SOUCHIERE, Robert SKIPPON, Ségolène TAVEL.

**Absents ou excusés :**

Olivier ARON (procuration à Frédéric PUIGSERVER), Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX, Charles-Henri LARREUR (procuration à Frédéric PUIGSERVER).

**Assistaient à la séance :**

Florence AGÉ	Chargée de mission Etudes Conseil et Formation, Sciences Po Avenir
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès
Hervé CRÈS	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
Félicité GASPARETTO	Responsable déléguée de Sciences Po Avenir
Nicolas PEJOUT	Directeur de la vie universitaire

\*  
\*\*

I.	Elections des présidents enseignant et étudiant.	p. 2
II.	Elections des représentants enseignant et étudiant à la Commission de la vie étudiante.	p. 3
III.	Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2010.	p. 4
IV.	Bilan de Sciences Po Avenir.	p. 7
V.	Etude du projet de Fonds d'impulsion environnemental (Sciences Po Environnement).	p. 10
VI.	Proposition de calendrier de groupes de travail.	p. 13
VI.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 5 décembre 2011.	p. 15
V.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 15

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

de la séance du 15 février 2012.

Nicolas PEJOUT ouvre la séance à 18 h 09 et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants.

#### **I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT.**

Nicolas PEJOUT indique que le scrutin s'effectue à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, et à la majorité relative de ces mêmes suffrages au second tour. Il rappelle qu'en 2011, le président enseignant était Frédéric Puigserver, et le président étudiant Julien Ballaire.

#### **ELECTION DU PRESIDENT ENSEIGNANT**

##### *a) Candidature*

Frédéric PUIGSERVER présente sa candidature. Il rappelle qu'il préside la Commission paritaire depuis quatre ans. Beaucoup de travail a été réalisé pendant cette période et de grands chantiers demeurent en cours, comme en témoigne au demeurant l'ordre du jour. Un certain nombre de réalisations concrètes peut être mis à l'actif de la commission. Sur le plan réglementaire, il a été donné de nombreux avis sur les réformes relatives à la vie étudiante ou syndicale. Frédéric PUIGSERVER appelle aujourd'hui à la consolidation du cadre réglementaire et à une relative mesure dans les nouvelles modifications à apporter. Cependant, un chantier demeure majeur, à savoir la régulation de la vie étudiante. Des avancées sont déjà à constater dans les relations entre l'IEP et les associations permanentes. Frédéric PUIGSERVER salue la mise en place d'une direction de la vie universitaire. D'autres initiatives sont en cours, à l'instar du conventionnement des associations permanentes. Il s'agit de rendre le *reporting* de ces associations à la Commission paritaire plus sincère, et notamment que soit apporté un éclairage plus précis sur leurs comptes. La Commission de la vie étudiante est également un chantier en cours : elle constitue un acquis de l'année 2011 qui est à consolider par la pratique. Elle a commencé à se doter d'un certain nombre de règles de fonctionnement et à prendre des positions. Le chantier de cette année est d'avancer dans l'établissement de sa doctrine. En parallèle, le fonctionnement de la Commission de la vie étudiante doit être plus transparent vis-à-vis de ses usagers que sont les associations. Par ailleurs, les taux de participation aux élections des enseignants ou des étudiants sont relativement bas ; ils pourraient être plus hauts. Il s'agit donc de rendre plus transparente et plus lisible l'action de la Commission paritaire. En ce sens, l'année dernière, le président étudiant et Frédéric PUIGSERVER avaient écrit aux dirigeants des associations permanentes pour leur manifester la présence de la Commission paritaire hors de la séance obligatoire des quitus. Il s'agissait d'affirmer que les membres de la commission étaient à leur disposition pour les rencontrer. La Commission paritaire peut les aider à régler leurs problèmes le cas échéant. La liberté associative, syndicale et politique n'est pas absolue : un équilibre de liberté et de responsabilité est à trouver. La responsabilité des associations permanentes s'exerce notamment devant la Commission paritaire. Enfin, cette dernière doit participer à tous les débats qui entrent dans le cadre de sa mission. Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets qui concernent l'IEP, notamment en matière de pédagogie. Elle doit continuer à pleinement exercer son rôle de manière éclairée, comme par le passé. C'est dans cet esprit que Frédéric PUIGSERVER souhaite poursuivre le travail dans la Commission paritaire en tant que président enseignant.

##### *b) Vote*

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé à l'élection. Il est dénombré quatorze votants présents ou représentés.

**Frédéric PUIGSERVER est élu président enseignant à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Frédéric PUIGSERVER remercie les membres de la commission pour la confiance dont ils l'honorent.

#### **ELECTION DU PRESIDENT ETUDIANT**

##### *a) Candidature*

Ségolène TAVEL est actuellement étudiante en master recherche de Sociologie politique. Elle est élue de l'UNEF lors des dernières élections étudiantes. Son premier cycle de Collège universitaire s'est déroulé à Dijon. Elle était alors élue au Conseil de direction en deuxième année. Au nom de l'UNEF, elle fait acte de candidature à la présidence étudiante de la Commission paritaire. En effet, les étudiants ont massivement fait confiance à l'UNEF lors des dernières élections, à hauteur de 60 % des voix. Pour la Commission paritaire, cinq des huit élus étudiants appartiennent à l'UNEF. La candidature de Ségolène TAVEL s'inscrit dans la continuité de la présidence de Julien Ballaire, qui a montré son sérieux et son efficacité. Un travail de fond a été réalisé au quotidien dans une présence auprès des étudiants, mais aussi dans les conseils et dans les groupes de travail. Des propositions ont été émises dans le cadre des réformes engagées dans Sciences Po. Par ailleurs, le travail auprès des associations sera poursuivi, en soutenant la création de la Commission de la vie étudiante et en participant à un certain nombre d'événements réalisés par les associations. Le dernier en date est la formation de Sciences Po Environnement sur le Plan vert. Ségolène TAVEL déclare que l'UNEF a démontré son sérieux et son efficacité par le passé. Les étudiants ont largement fait confiance au syndicat pour porter leur parole. Elle espère que les membres de la Commission paritaire lui feront également confiance lors de cette élection.

##### *b) Vote*

**Ségolène TAVEL est élue présidente étudiante avec douze voix en sa faveur et deux bulletins blancs.**

#### **II. ELECTIONS DES REPRESENTANTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT A LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE.**

Frédéric PUIGSERVER rappelle que siègent de droit les présidents enseignant et étudiant de la Commission paritaire et que sont élus deux membres supplémentaires. En 2011, siégeaient ainsi Daniel Mugerin, élu enseignant, et Paul Chalvin, membre de l'UNEF.

#### **ELECTION DU REPRESENTANT ENSEIGNANT**

##### *a) Candidature*

Daniel MUGERIN se porte candidat afin de continuer à accompagner la mise en œuvre des nouvelles procédures de la Commission de la vie étudiante. Daniel MUGERIN déclare ne pas avoir de programme particulier, dans la mesure où la Commission de la vie étudiante ne donne pas lieu à des échanges polémiques. Diplômé de l'IEP en 1995, il enseigne le Droit constitutionnel en première année, sur le campus de Nancy en particulier. Il s'engage à mettre ses compétences en Droit au service du fonctionnement de la Commission de la vie étudiante.

##### *b) Vote*

En l'absence d'objections exprimées, le vote s'effectue à main levée.

**Daniel MUGERIN est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **ELECTION DU REPRESENTANT ETUDIANT**

### *a) Candidatures*

Au nom de la Confédération étudiante, Elie MICHEL se porte candidat. Il estime que la présidence étudiante de la Commission paritaire revient de droit à l'UNEF. Néanmoins, une représentation syndicale plus variée pourrait être féconde pour le fonctionnement de la Commission de la vie étudiante, comme c'est le cas au demeurant dans les sous-commissions du Conseil de direction.

Vincent DELHOMME est élève en deuxième année sur le campus de Paris. Il siégeait déjà lors de la précédente mandature de la Commission paritaire. Il représente le MÉT, syndicat arrivé deuxième lors des élections. Il fait acte de candidature pour deux raisons. Il affirme la légitimité de l'UNEF à recueillir la présidence étudiante de la Commission paritaire. Cependant, les 40 % d'étudiants qui n'ont pas voté pour l'UNEF doivent être représentés au sein de la Commission de la vie étudiante. Par ailleurs, Vincent DELHOMME exprime le souhait d'un engagement personnel dans la Commission de la vie étudiante au service des associations et des étudiants. En tant que membre de différentes associations, il estime avoir légitimité et compétences pour apprécier la viabilité des projets soumis à la Commission de la vie étudiante.

Anaïs DE SAINT-MARTIN est élève en deuxième année du Collège sur le campus de Paris. Elle déclare sa candidature. Elle était élue à la Commission paritaire pour l'UNEF lors du semestre précédent. De ce fait, elle affirme pouvoir établir des liens avec les dossiers passés et en cours. Elle a de bonnes connaissances de la vie étudiante et associative. L'UNEF a toujours été très impliquée auprès des associations et s'est tout de suite engagée dans la Commission de la vie étudiante. L'UNEF souhaite donc participer à sa consolidation. Du travail demeure à réaliser pour ancrer la commission dans la vie étudiante. Julien Ballaire et Paul Chalvin ont pu démontrer que l'UNEF est responsable et engagée dans la vie associative. Il s'agit d'assurer une continuité avec ce qui a été réalisé jusqu'à présent. La Commission de la vie étudiante s'est engagée dans le processus de constitution d'une jurisprudence. Il serait plus efficace que l'UNEF consolide ce qui a déjà été réalisé en partie par elle. Au regard de l'argument pour la diversité, Anaïs DE SAINT-MARTIN évoque la possibilité laissée à tout membre de la Commission paritaire d'être observateur des débats tenus en Commission de la vie étudiante.

### *b) Vote*

**Anaïs DE SAINT-MARTIN est élue, avec dix voix en sa faveur, contre trois voix pour Vincent Delhomme et une voix pour Elie Michel.**

## **III. PRESENTATION DE L'ENQUETE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES 2010.**

### *a) Exposé*

Hervé CRES indique qu'une note de synthèse a été envoyée à tous les élèves il y a plus de trois semaines. Une note d'un format similaire a été présentée en 2010 et 2011. Les services de Sciences Po Avenir sont mobilisés pendant un long moment de l'année dans la réalisation et le traitement de cette enquête. Hervé CRES remercie également Isabelle BOSSARD qui a participé à la rédaction de la note. Le taux de réponse est particulièrement exceptionnel, à raison de trois étudiants sur quatre. Il plafonne en général à 60 % pour ce type d'enquêtes. Ce taux de réponse est le fruit des relances de Sciences Po Avenir, mais aussi des chargés de mission dans les écoles. Il peut être assez divers d'un master à l'autre. Par exemple, le programme des Affaires internationales reçoit en général moins de réponses, car les étudiants sont pour 70 % étrangers. Ils repartent dans une large partie s'insérer professionnellement à l'étranger.

Hervé CRES observe une grande stabilité dans le choix des étudiants, entre ceux qui décident d'entrer dans la vie professionnelle, pour trois quarts d'entre eux environ, et ceux qui sont en poursuite d'études, pour un quart. Pour le programme d'Affaires publiques, seuls 50 % des étudiants entrent dans la vie professionnelle, car une grande partie prépare les concours. Pour le programme de Finance et stratégie, les étudiants s'engagent dans la vie professionnelle à hauteur quasiment de 100 %. Pour l'ensemble des programmes, le taux d'insertion professionnelle est de 92 % au bout d'un an. Seuls 57 étudiants sont encore en recherche d'emploi sur l'ensemble de la promotion, ce qui représente en termes économiques la part frictionnelle et irréductible de chômage. Les résultats sont donc très favorables. Par ailleurs, comme l'année passée, près de 40 % des étudiants disposent d'une offre d'emploi avant même leur diplôme, et 86 % dans les six mois qui suivent son obtention. L'insertion demeure donc bonne, malgré les difficultés que rencontrent certains secteurs.

En outre, la proportion des étudiants de nationalité non française croît à Sciences Po, ce qui retentit sur leur choix professionnel en termes de pays. Un tiers des jeunes diplômés trouve un premier emploi hors de France. Les tableaux 9 donnent en correspondance l'origine des diplômés par grande zone géographique et leur insertion géographique. Sur 473 diplômés de nationalité française, répondants, ayant décidé de s'engager dans la vie professionnelle, 77 % trouvent un premier emploi en France, 10 % dans le reste de l'Europe, 4 % en Amérique, 5 % en Asie Océanie, 3 % en Afrique et 1 % au Moyen-Orient. Les diplômés d'origine du reste de l'Europe sont 50 % à s'insérer en Europe hors France. Les Américains restent plus volontiers en France que les Asiatiques. Ils sont 45 % à trouver un premier emploi en France, et 45 % à retourner au pays, contre 35 % en France et 50 % en retour pour les Asiatiques.

Les tableaux 10 et 11 expriment la qualité des emplois obtenus. Pour les diplômés de la promotion 2009 qui s'étaient insérés dans la fonction publique ou comme agents contractuels de service public, un reflux des insertions est à constater, avec un retour à la situation de 2008 pour la stabilité des emplois. 71 % des diplômés se trouvent dans un emploi stable. Dans un arbitrage entre sécurité et rendement, les diplômés ont pris le risque de choisir des contrats moins stables pour privilégier une rémunération plus élevée. En moyenne, cette dernière dépasse la barre des 40 000 euros annuels, contre 37 000 pour la promotion 2009 et 34 000 euros pour celle de 2008. Il existe une différence notable sur le niveau moyen de salaire de sortie selon le genre. Par programme et par secteur d'activité d'insertion, le salaire moyen varie également.

Hervé CRES remercie le Centre de données socio-politiques (CDSP), en particulier les professeurs Lesnard et Tiberj pour la réalisation de l'enquête. La qualité des résultats revient au premier chef aux étudiants diplômés. Sciences Po Avenir mène des efforts considérables pour aider les étudiants à s'insérer. 34 % des diplômés 2010 déclarent avoir trouvé leur premier emploi suite à un stage. Hervé CRES félicite Sciences Po Avenir pour les services qu'il déploie.

#### *b) Questions et observations*

Daniel MUGERIN s'interroge sur la différence de rémunération moyenne constatée pour les étudiants de l'Ecole de droit entre la mention de Droit économique et celle des Carrières judiciaires et juridiques.

Hervé CRES attire l'attention sur le faible effectif que représentent ces deux mentions, à savoir neuf personnes en emploi et deux en stage pour les Carrières judiciaires et juridiques, et quatorze diplômés en emploi et onze en stage pour le Droit économique.

Isabelle BOSSARD souligne que les diplômés en Droit économique se placent davantage à l'étranger.

Félicité GASPARETTO ajoute qu'ils sont embauchés par de grands cabinets d'avocats. Ce n'est pas tant le programme que le secteur d'activité qui est donc la cause de la différence.

Louis SOUCHIERE s'enquiert de la proportion des étudiants diplômés de master recherche qui poursuivent un programme doctoral. De plus, les masters d'Affaires publiques, de Droit économique et les programmes doctoraux connaissent un taux plus élevé de poursuite d'études, une fois le diplôme obtenu. Louis SOUCHIERE demande quel est le profil de ces étudiants et si le report de l'insertion sur le marché

du travail ne constituerait pas une difficulté à trouver plus tard un emploi, ce qui entraînerait la poursuite d'un autre master pour élargir leur champ de compétences.

Elie MICHEL souhaiterait disposer d'un détail par branches des programmes de l'Ecole doctorale.

Frédéric PUIGSERVER note que le taux d'insertion en France des jeunes diplômés est systématiquement plus bas en 2010 qu'en 2009. Il s'enquiert d'une éventuelle explication à cet égard.

Hervé CRES précise que l'analyse porte sur les diplômés de master recherche, et non sur les docteurs. Le fort taux de poursuite d'études universitaires est le signe de l'entrée dans des études doctorales, à hauteur de 40 % des étudiants. Les personnes diplômées en Affaires publiques préparent les concours de la fonction publique. La poursuite d'études pour l'Ecole de droit correspond à l'Ecole du Barreau.

Félicité GASPARETTO confirme ce point. La grande majorité des élèves diplômés de Droit économique passent l'Ecole du Barreau.

Florence AGE déclare que les chiffres précis figurent dans l'étude détaillée. Elle propose de l'envoyer à tous les membres de la Commission paritaire.

Hervé CRES ne croit pas que des étudiants poursuivent des études en raison d'un pessimisme quant à leur légitimité sur le marché de l'emploi.

Félicité GASPARETTO n'observe pas d'éléments qui concourent à cette idée. Certains élèves décident de faire des stages complémentaires pour acquérir davantage d'expérience professionnelle. Néanmoins, il est peu probable qu'ils déplorent une insuffisance de formation.

Elie MICHEL s'enquiert de statistiques sur les élèves diplômés se trouvant en stage.

Félicité GASPARETTO lui répond que la proportion est stable et représente environ 200 élèves.

Hervé CRES ajoute que les données concernant l'insertion des diplômés hors de France sont moyennement significatives. Le mouvement semble aller vers la baisse, mais le chiffre de 3 % n'est pas encore très élevé. Pour les Européens, le taux passe de 40 % à 23 %, sur des effectifs de l'ordre de la centaine. Le chiffre est donc plus significatif : il indique peut-être une modification de la perception du marché de l'emploi en France par les Européens, par un effet « Circulaire Guéant ».

Félicité GASPARETTO appuie cette idée.

Daniel MUGERIN signale que la France a une mauvaise réputation internationale sur sa capacité et sa volonté à intégrer des diplômés d'origine étrangère. En tant qu'avocat, il défend des doctorants qui se demandent comment ils termineront l'année en France.

Camille APELBAUM note que la conjoncture aux Etats-Unis a tendance à s'améliorer en 2010, ce qui pourrait expliquer un retour plus fort des diplômés américains dans leur pays.

Daniel MUGERIN estime que l'effet produit par la Circulaire Guéant sur les projets concrets des étudiants étrangers en France est sous-estimé.

Frédéric PUIGSERVER conclut qu'il pourrait être pertinent d'apprécier les difficultés des étudiants étrangers à s'insérer sur le marché de l'emploi français.

Hervé CRES note que la circulaire a produit un effet plutôt à l'automne 2011. Elle retentira sans doute beaucoup plus sur l'insertion des diplômés 2011.

Isabelle BOSSARD ajoute que les étudiants ont été interrogés en mai 2011, au moment de la publication de la circulaire.

Vincent DELHOMME met en exergue l'accroissement de la rémunération moyenne depuis 2008, alors même que les dernières années n'ont pas été particulièrement favorables en termes économiques.

Florence AGE lui répond que les diplômés de Finance et Stratégie représentent plus de 25 % des répondants.

Hervé CRES indique que l'insertion à l'étranger provoque un différentiel de salaire, avec 47 500 euros bruts en moyenne contre 36 800 euros en France. De plus, il s'est produit un arbitrage entre la rémunération et la stabilité de l'emploi.

Félicité GASPARETTO note qu'il ne peut pas être exclu que l'effet de la marque « Sciences Po » agisse au fil des années.

Hervé CRES ajoute que les outils donnés aux étudiants par Sciences Po Avenir pour qu'ils fassent valoir leurs qualités entrent peut-être aussi dans les esprits.

Robert SKIPPON constate une chute du nombre de diplômés entre 2009 et 2010.

Hervé CRES précise qu'il ne faut pas confondre le nombre de diplômés et celui des répondants.

Félicité GASPARETTO signale que les chiffres indiqués reprennent le nombre de répondants à la question.

Hervé CRES indique que le nombre de diplômés avait chuté entre 2008 et 2009. En 2010, le taux de réponse est plus faible et un nombre moins élevé de personnes répondent à toutes les questions. Toutefois, Hervé CRES note qu'une chute du nombre de diplômés pourrait être observée du fait de l'année de césure, quasiment systématique dorénavant pour certains masters, comme Finance et Stratégie et Communication. Dans certaines formations avec lesquelles Sciences Po est en compétition, l'année de césure est obligatoire. En ces domaines, les étudiants de Sciences Po s'adaptent donc à la nécessité d'étoffer leur CV. L'année de césure est moins observée dans les masters d'Affaires internationales ou d'Affaires publiques.

#### **IV. BILAN DE SCIENCES PO AVENIR.**

##### *a) Exposé*

Félicité GASPARETTO présente le bilan de Sciences Po Avenir pour l'année universitaire 2010-2011, qui a été marquée par trois évolutions marquantes :

- le renforcement des activités de Sciences Po Avenir sur le domaine de l'information et de l'aide à l'orientation des élèves du Collège universitaire ;
- l'effort pour internationaliser des activités de services pour répondre aux nombreux besoins des élèves non français et de ceux qui souhaitent trouver leur stage ou leur premier emploi hors de France ;
- une nouvelle répartition des activités liées à l'insertion professionnelle entre, d'une part, les écoles professionnelles et, d'autre part, Sciences Po Avenir.

Cette répartition a été décidée en janvier 2011. En effet, depuis 2010-2011, les écoles ont pris de l'autonomie. Elles ont pour vocation d'assumer la responsabilité des élèves de l'admission jusqu'à leur placement en stage et en emploi. Les écoles sont de plus en plus amenées à développer des activités visant à informer leurs étudiants sur les différents segments du marché pour les stages et l'emploi. En parallèle, Sciences Po Avenir se positionne plutôt comme un service support central et transversal, ce qui permet de rendre des services directement aux élèves. Le service se déploie dans cinq dimensions :

- des activités d'information, de conseil et d'aide à l'orientation ;
- des activités de formation et de recherche ;

- l'organisation de grands événements de recrutement, dans une logique de mutualisation des ressources, toujours en lien avec les écoles ;
- un effort de coordination entre les écoles, de suivi et d'évaluation, notamment à travers l'enquête d'insertion des jeunes diplômés ;
- un contrôle de l'activité. La législation autour des stages étant assez complexe, il faut s'assurer que les étudiants y partent dans de bonnes conditions, en matière de sécurité notamment.

L'activité principale demeure la gestion des stages. En 2010-2011, 4 789 conventions de stages ont été signées, ce qui correspond à une augmentation de 27,3 % par rapport à l'année 2008-2009. Cette dernière s'explique par la hausse des effectifs, ainsi que par l'augmentation des années de césure, fortement encouragées dans toutes les formations de master. Celles-ci correspondent à près de la moitié de la promotion dans des masters comme Finance et stratégie ou Communication. Par ailleurs, Félicité GASPARETTO insiste sur la mission d'information exercée à travers l'accueil d'élèves en entretien individuel pour les aider à élucider leurs interrogations en matière de choix de master ou de stage et à surmonter les difficultés liées à la recherche d'un premier emploi. Les activités de formation se déploient à travers des ateliers collectifs ou individuels. En 2010-2011, 204 ateliers ont ainsi été organisés. Animés par des intervenants extérieurs des ressources humaines, ils concernaient à chaque fois des groupes de huit à douze élèves. Ils pouvaient porter sur l'élaboration d'un projet professionnel, la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation ou le déroulement d'un entretien de recrutement. 13 % de ces ateliers étaient dits internationaux, c'est-à-dire soit effectués en langue anglaise, soit portant sur le marché des emplois hors de France. Ils ont correspondu à 29 % des élèves inscrits, ce qui montre l'intérêt des étudiants en cette matière.

En outre, un effort considérable a été consenti pour améliorer les outils web sur l'ensemble des débouchés offerts par les formations de master à Sciences Po. En coordination avec la direction de la communication, des témoignages vidéo de diplômés en emploi dans différents secteurs d'activité sont recueillis et mis en ligne. Il a été lancé en particulier une application appelée « *Jeumoriente* », qui permet de découvrir les débouchés professionnels qui peuvent apparaître nombreux et dispersés à un élève. La responsable du placement à Sciences Po Avenir a déjà commencé à proposer des missions à l'étranger. Des ateliers seront organisés à chaque retour de mission. Des fiches sont également disponibles, par exemple sur le marché à Singapour, *etc.*

L'organisation de grands événements passe d'abord par les forums de recrutement, comme le forum Sciences Po Entreprises, le forum des métiers du Droit, le forum des métiers des Affaires internationales, le forum des Affaires publiques, le forum des Stages européens à Bruxelles. En raison de son grand succès auprès des élèves du Collège universitaire, un Forum de l'orientation professionnelle a été reconduit cette année sous la forme de trois journées, à la fin du break d'hiver. Toutes les présentations ayant été enregistrées, elles sont consultables désormais sur l'Internet. Enfin, les écoles et les masters déploient des actions qui démontrent à quel point ils se sont emparés avec dynamisme du sujet de l'insertion professionnelle.

#### *b) Questions et observations*

Daniel MUGERIN félicite Sciences Po Avenir pour son travail de qualité. Il demande si le service fait appel à des personnes de l'association des Anciens pour les tournées dans les campus.

Elie MICHEL souhaite que les élèves de l'Ecole doctorale soient davantage informés du fait qu'ils peuvent également bénéficier des services de Sciences Po Avenir. Il en est de même pour les doctorants, dont un tiers ne poursuivra pas de carrière académique. Par ailleurs, il estime que le « Diplômé du mois » constitue une bonne idée pour découvrir un master. Néanmoins, il regrette que ces documentaires ne soient pas plus nombreux afin de recouvrir le nombre considérable de masters.

Florence AGE admet que la réalisation des documentaires demande du temps. Le « Diplômé du mois » est disponible sur le site internet de Sciences Po, mais plusieurs vidéos sont en ligne sur Viadeo.

Timothée NARRING se félicite de l'action réalisée, et de l'utilité du rapport pour la constater. Toutefois, il suggère de placer la Semaine de l'orientation au cours d'un semestre, hors période de vacances scolaires. De plus, la visibilité et l'action de Sciences Po Avenir doivent être renforcées sur les campus. En ce sens, la venue d'anciens qui ont étudié dans les différents masters peut constituer une bonne idée. Par ailleurs, de nombreuses entreprises viennent visiter Sciences Po. Néanmoins, elles sont souvent du même type. Timothée NARRING suggère de diversifier les domaines et l'échelle des entreprises, les PME étant par exemple assez peu représentées. Enfin, selon certains étudiants, les conventions de stage mettent parfois du temps à être signées.

Vincent DELHOMME se réjouit de la multiplication des actions menées autour de l'orientation professionnelle. Il met en exergue la qualité des forums, notamment celui sur les métiers du Droit.

Edouard OLSON note que l'année dernière, le forum des métiers du Droit s'était tenu en période universitaire, ce qui avait empêché certains étudiants de s'y rendre.

Félicité GASPARETTO observe que pendant le semestre, il est difficile de réserver un grand espace et de mobiliser les étudiants. Il n'est pas non plus idéal d'organiser un forum pendant des vacances. Cette année, le forum a été organisé au terme d'une période de cinq semaines de vacances. Félicité GASPARETTO estime surtout essentiel d'informer les étudiants le plus en amont possible.

Timothée NARRING remarque que s'il est communiqué que le forum a toujours lieu à la même date, les étudiants pourront le prendre plus facilement en compte.

Ségolène TAVEL note que les étudiants internationaux ont besoin de planifier en amont ces événements afin d'organiser leurs allers et retours.

Camille APELBAUM demande si la Semaine de l'orientation est intégrée dans le calendrier.

Isabelle BOSSARD répond positivement.

Concernant les campus, Félicité GASPARETTO indique que des réunions sont organisées avec les responsables pédagogiques. La venue d'anciens n'est pas généralisée. Il serait certes souhaitable de l'organiser, mais il est déjà complexe de réunir l'ensemble des responsables pédagogiques. Cette année, le campus de Menton a organisé sa propre Semaine de l'orientation. Sciences Po Avenir souhaite que ce type d'initiatives se développe. En raison des difficultés de réunir facilement l'ensemble des parties prenantes, les rencontres sont donc systématiquement filmées afin d'être mises en ligne. Par ailleurs, au même titre que les écoles et les masters, l'Ecole doctorale a vocation de développer de l'activité autour de l'orientation professionnelle. Un séminaire, une série de trois conférences et un atelier mené par une consultante, Isabelle Guillaume, ont eu lieu. En parallèle, peut-être que Sciences Po Avenir est moins connu des élèves en programmes doctoraux. Néanmoins, il est ouvert sans limites aux élèves de l'Ecole doctorale.

Isabelle BOSSARD précise que lors de la Semaine de la recherche, un créneau sera consacré à l'Ecole doctorale et plus particulièrement sur le thème « A quoi mène un doctorat ? » afin de présenter aux élèves les différents débouchés qui peuvent s'offrir à eux, notamment les carrières qui ne sont pas uniquement dédiées à la recherche.

Félicité GASPARETTO ajoute que la représentativité des entreprises dans les forums est à l'image du marché. Les organisations internationales représentent 1 à 5 % des débouchés professionnels, selon les masters. Les PME et les organisations internationales sont certes moins bien représentées pour des raisons pratiques et économiques. Il est plus cher et plus difficile de dépêcher un salarié pendant une demi-journée ou une journée pour une PME. Il est donc essentiel de développer des contenus sur le site Internet. Enfin, Félicité GASPARETTO signale que dans une université classique, la signature d'une convention de stage requiert trois semaines. Le circuit de signature de ce document contractuel est contraignant, et demande une semaine au maximum, parfois 48 heures. Certains étudiants s'y prennent au dernier moment ou peuvent être victimes des délais de l'organisme d'accueil, ce qui retentit sur le délai de signature.

Elie MICHEL admet qu'il est difficile de rencontrer des représentants de PME, mais suggère de mobiliser les syndicats de branche qui auraient davantage les moyens de se déplacer.

Ségoène TAVEL demande si Sciences Po Avenir contacte directement les entreprises pour les forums ou les rencontres et s'il prend en charge le coût des déplacements de leurs représentants.

Félicité GASPARETTO lui répond que le coût des événements extérieurs est assez élevé, avec un coût du stand en conséquence. Sciences Po Avenir essaie d'envoyer le plus grand nombre d'invitations possible. Quand l'événement a lieu à Sciences Po, il n'existe pas de coût de stand, mais celui lié au déplacement demeure. Ce dernier est rarement financé.

## **V. ETUDE DU PROJET DE FONDS D'IMPULSION ENVIRONNEMENTAL (SCIENCES PO ENVIRONNEMENT).**

### *a) Exposé*

Frédéric PUIGSERVER indique que l'examen du projet de Fonds d'impulsion environnemental a soulevé une question de principe lors de la dernière Commission de la vie étudiante. C'est pourquoi le sujet est porté devant la Commission paritaire. Il rappelle que la Commission de la vie étudiante prépare les décisions de la Commission paritaire, qui les ratifie lors de sa séance suivante. En cas de question qui dépasse son objet, le projet est directement examiné par la Commission paritaire.

Nicolas PEJOUT présente le projet porté par Sciences Po Environnement, présenté lors de la Commission de la vie étudiante du 24 janvier dernier. Deux documents sont présents dans le dossier, à savoir le détail du projet soumis à la Commission de la vie étudiante et le bilan d'utilisation du fonds.

Le projet de Fonds d'impulsion environnemental a été approuvé lors de la Commission paritaire du 7 février 2011. Il vise à transformer les habitudes des différents acteurs de la communauté de Sciences Po afin de faire en sorte que des pratiques plus respectueuses et plus vertueuses en termes d'environnement soient déployées. Le fonds prend en charge le surcoût engendré par la mise en œuvre d'une pratique écoresponsable par rapport à une pratique qui ne l'est pas. Par exemple, le fonds compenserait le surcoût que représente l'achat de gobelets en plastique recyclable. Ce fonds est plutôt adressé aux activités associatives. Néanmoins, pour en bénéficier, les associations doivent avoir signé la Charte environnementale de Sciences Po Environnement. A ce jour, onze associations l'ont signée. Un certain nombre de projets a été financé, à l'instar de l'achat de fournitures vertes, de cerises, de gobelets en plastique ou de la distribution de T-shirts biologiques équitables. Suite à sa délibération en Assemblée environnementale du 9 novembre 2011, Sciences Po Environnement a porté devant la Commission de la vie étudiante une demande de financement de 5 119,05 euros pour pré-abonder le fonds. De manière consensuelle, la Commission de la vie étudiante a décidé que le projet soit porté à la connaissance de la Commission paritaire dans la mesure où il soulève un enjeu de principe : la Commission de la vie étudiante peut décider d'attribuer des sommes à des associations pour des projets précis. Cependant, il lui est difficile d'attribuer à une association une somme qui ne correspond pas à un projet précis, mais à un fonds qui sera lui-même utilisé pour des projets dont la Commission de la vie étudiante n'a pas eu le détail préalable. Il s'agirait d'une sorte de « chèque en blanc », avec certes un montant déterminé et un cadre précis. Cependant, la Commission de la vie étudiante n'a pas connaissance de l'utilisation concrète des fonds. Elle a donc décidé le report de l'examen du projet en Commission paritaire.

Frédéric PUIGSERVER ajoute que des questions de principe redoutables seront posées durant l'année au sujet de Sciences Po Environnement. Elles n'avaient pas été anticipées dans toutes leurs implications au moment de la création de l'association. Frédéric PUIGSERVER signale que les contours du projet ont semblé fortement indéterminés alors que la somme demandée est conséquente. La justification du montant demandé résulte d'une délibération de l'Assemblée environnementale, mais n'est pas précisée. Frédéric PUIGSERVER déplore de ne pas comprendre comment la somme a été déterminée. Il n'a pas objection de principe à financer un fonds qui a vocation à être utilisé au fil des projets, à condition que sa gouvernance soit claire. Il faut donc que la connaissance et la confiance quant aux modalités de gestion soient suffisantes. La Commission paritaire contrôle l'activité de l'association une fois par an, au moment des

quitus, mais au milieu d'autres associations dont il faut également vérifier l'activité. Il faut donc s'assurer que la gouvernance mise en place soit satisfaisante. Des exemples d'actions concrètes sont donnés au titre de la gestion précédente. Frédéric PUIGSERVER désire donc recueillir l'avis des membres de la Commission paritaire.

#### *b) Questions et observations*

Formellement, Elie MICHEL conteste l'idée selon laquelle l'achat de cerises à hauteur de 550 euros constitue une démarche sociale. Le fond de l'idée lui semble intéressant, mais il ne comprend pas les modalités de la gestion et, partant, de la demande, d'autant que les actions financées jusqu'alors ont été ponctuelles. Il se demande si l'objectif est un renflouement du fonds à hauteur de 10 000 euros et s'interroge sur la justification de ce montant.

Camille APELBAUM demande si le fonds de 10 000 euros est inclus dans la dotation globale de Sciences Po Environnement.

Vincent DELHOMME rejoint l'analyse de la Commission de la vie étudiante concernant l'opacité et le manque de clarté du rapport. Les décisions d'attribution du fonds sont soumises à la discrétion de personnes dont la gouvernance n'est pas connue.

Frédéric PUIGSERVER note que l'idée du fonds implique une forme d'incertitude sur les actions financées.

Edouard OLSON se demande en quoi l'organisation d'événements permet de faire naître des pratiques plus vertueuses et s'il ne figurerait pas dans le fonds des actions qui devraient être placées dans le budget de Sciences Po Environnement.

Camille APELBAUM rappelle que le problème résidait dans le manque de précision quant à l'utilisation du fonds. Or le bilan présenté à la Commission paritaire montre que le fonds a été utilisé pour soutenir des initiatives étudiantes qui ne sont pas propres à Sciences Po Environnement. Des associations étudiantes ont été soutenues, non Sciences Po Environnement elle-même. Camille APELBAUM estime que l'utilisation du fonds est conforme à sa vocation, c'est-à-dire la fourniture de fonds nécessaires pour compenser le surcoût de la réalisation écoresponsable d'un projet. L'achat de gobelets réutilisables participe de ce mouvement. Par ailleurs, il semble légitime à Camille APELBAUM que le fonds n'ait pas été totalement utilisé, dans la mesure où peu d'associations avaient signé la Charte environnementale en 2011. Sciences Po Environnement ne demande pas une augmentation du fonds, mais de compenser exactement la somme qu'elle a dépensée, à savoir 5 119,05 euros. Cependant, la question de principe n'est pas tranchée puisqu'il existe une sorte de délégation à Sciences Po Environnement de la responsabilité environnementale de l'institution. Il est fondamental que cette question soit abordée, notamment dans le cadre d'un groupe de travail.

Frédéric PUIGSERVER souligne la coexistence de deux questions, à savoir l'admission du principe d'un fonds avec une utilisation sous des garanties suffisantes, et le montant de la subvention demandée. Il demande s'il existe des objections sur la première question au sein de la Commission paritaire.

Ségolène TAVEL juge qu'il est difficile de revenir sur un vote déjà réalisé l'année précédente par la Commission paritaire.

Frédéric PUIGSERVER remarque que sa propre question est inverse.

Camille APELBAUM rappelle que le mandat de Sciences Po Environnement est d'être au service des étudiants. Il lui semble fondamental de conserver le volet d'un service aux étudiants par le soutien de leurs initiatives.

Elie MICHEL regrette que, si sa mission est certes d'aider les associations étudiantes, son propre budget n'y soit pas directement consacré. Ce dernier sert à l'institution à se délester des questions

environnementales. Le cœur de la mission de Sciences Po Environnement devrait être le soutien aux initiatives étudiantes.

Frédéric PUIGSERVER conclut des interventions précédentes qu'il n'existe pas d'objection au financement d'un fonds dédié au soutien des actions écoresponsables des associations. Il s'enquiert de la question du montant de la subvention.

Tout en entendant la position de l'UNEF, Daniel MUGERIN estime que la demande ne peut pas être votée à 100 %. Sciences Po n'a pas vocation à abonder en permanence le fonds, même si celui-ci est légitimement admis. Les associations doivent chercher et trouver des sources de financement alternatives à celles fournies par Sciences Po.

Ségolène TAVEL demande confirmation du fait que la subvention demandée serait prélevée du fonds alloué à Sciences Po Environnement, et non de celui de la Commission de la vie étudiante.

Nicolas PEJOUT rappelle que la Commission de la vie étudiante décide l'attribution de subventions à partir de deux budgets, le fonds d'intervention associatif pour toutes les associations, et le budget de 85 000 euros dédié à Sciences Po Environnement. Ce dernier représente deux fois le montant annuel du fonds d'intervention associatif. En fonction des projets portés ou non par Sciences Po Environnement, la Commission de la vie étudiante décide de puiser dans le fonds des 85 000 euros. En l'occurrence, le montant demandé serait pris sur cette enveloppe annuelle.

Ségolène TAVEL constate que le fonds, pré-attribué à Sciences Po Environnement, est séparé du fonds d'intervention associatif.

Frédéric PUIGSERVER remarque que, toutefois, le fonds ne constitue pas le budget de Sciences Po Environnement.

Nicolas PEJOUT précise que l'attribution du fonds répond à une logique de projet. Elle survient par décision de la direction de la vie universitaire si la demande est inférieure à 600 euros, de la Commission de la vie étudiante si elle est supérieure.

Frédéric PUIGSERVER souligne que l'attribution a répondu jusqu'à présent à une logique de projet. Par ailleurs, il note que les crédits n'ont pas été entièrement consommés lors de la gestion précédente.

Nicolas PEJOUT indique qu'au 16 décembre 2011, le solde restant sur les 10 000 euros versés était de 4 706 euros. La Commission paritaire doit décider si cette somme doit être dépensée avant que le fonds soit de nouveau abondé ou si un abondement doit survenir pour l'année civile 2012.

Camille APELBAUM demande la date de la première dépense liée au Crit'.

Nicolas PEJOUT lui répond que le Crit' a eu lieu en avril-mai 2011.

Camille APELBAUM note que l'utilisation du fonds a commencé tardivement. La moitié du fonds a été utilisée en un seul semestre. Avec l'augmentation d'activité qu'il semble légitime d'anticiper, la somme de 10 000 euros, allouée pour l'année civile, ne semble donc pas excessive à Camille APELBAUM.

Frédéric PUIGSERVER se demande si Sciences Po Environnement a le souhait de recapitaliser son fonds. Or la demande ne va pas en ce sens.

Camille APELBAUM lui répond que la demande est explicite d'après le bilan présenté : « *Lors du vote de renouvellement décidé par l'Assemblée environnementale du 9 novembre 2011, (...) le fonds a été utilisé à hauteur de 5 119,05 euros. Cette somme correspond donc à celle demandée à la Commission de la vie étudiante et la Commission paritaire de Sciences Po.* »

Elie MICHEL souhaite disposer de davantage de précisions sur l'objectif de la demande.

Daniel MUGERIN suggère d'auditionner en commission les responsables de l'association.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la Commission de la vie étudiante se laisse la possibilité d'auditionner les porteurs de projet. Il propose d'ajourner la décision jusqu'à ce que la Commission de la vie étudiante entende les responsables de l'association.

Ségolène TAVEL déclare que cette décision pourrait convenir si l'audition a lieu avant la date de la prochaine Commission paritaire.

Nicolas PEJOUT indique que la Commission de la vie étudiante se réunira le 6 mars prochain.

#### *c) Vote*

Frédéric PUIGSERVER émet la proposition suivante : « *La Commission paritaire admet dans son principe le Fonds d'impulsion environnemental. Néanmoins, elle demande aux porteurs du projet de bien vouloir se présenter lors de la prochaine Commission de la vie étudiante du 6 mars 2012, afin qu'ils donnent des précisions sur les projets qu'ils ont prévu de financer avec la somme demandée.* »

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **VI. PROPOSITION DE CALENDRIER DE GROUPES DE TRAVAIL.**

#### *a) Exposé*

Nicolas PEJOUT indique que la proposition de calendrier peut être amendée et complétée. Elle comprend quatre groupes de travail, à savoir le Plan vert, la vie inter-campus, les doubles diplômes et les impressions. Ces sujets ont été évoqués lors du premier semestre de l'année 2011-2012, voire dans les semestres précédents. Une demande de modification récente est d'ajouter un groupe de travail sur le projet de création de l'école des Affaires publiques, le 13 mars prochain. Le groupe de travail sur la vie inter-campus est prévu le 20 mars. Celui sur le Plan vert aurait lieu le 27 mars, celui autour du double diplôme le 24 avril et celui sur l'impression le 29 mai.

#### *b) Questions et observations*

Anais DE SAINT-MARTIN regrette que les premières réunions arrivent tardivement.

Nicolas PEJOUT lui répond que le calage des réunions en interne exige du temps afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes. Il ne sert à rien de convoquer un groupe de travail si l'ensemble des directions concernées ne peut pas être présent.

Camille APELBAUM demande d'intervertir le groupe de travail sur la vie inter-campus et celui concernant la création de l'école des Affaires publiques, afin que Timothée NARRING puisse être présent à celui autour de la vie inter-campus.

Robert SKIPPON souhaite que soit inséré un groupe de travail sur l'enseignement des langues à Sciences Po. En mai 2009, une réforme de l'enseignement de l'anglais a été effectuée en mettant les parties prenantes devant le fait accompli. En 2010-2011, des groupes de travail assez houleux ont tenté de modifier certains aspects de la réforme, qui a des répercussions sur l'enseignement des autres langues. Par ailleurs, il n'existe pas de directeur du département de langues. La personne compétente qui avait été recrutée n'a pas été confirmée dans son poste. Il semble impératif à Robert SKIPPON qu'un groupe de

travail soit réuni avant le début du mois d'avril 2012. Il rappelle que 35 % des cours dispensés à Sciences Po sont des cours de langues et que 10 % des vacataires sont des enseignants de langue.

Camille APELBAUM ajoute que l'UNEF voulait émettre une proposition en ce sens.

Nicolas PEJOUT propose la tenue d'un amphi comprenant tous les professeurs de langue afin d'aborder le sujet de manière plénière. La réunion pourrait avoir lieu le 14 ou le 19 mars prochain à 15 heures.

Robert SKIPPON ne voit pas d'objection à la tenue d'un amphi. Cependant, rien de concret n'avait émergé des précédentes réunions plénières, sauf un *statu quo*. Il estime qu'un amphi peut être utile, mais qu'un groupe de travail doit aussi être programmé, peut-être dans la suite de la réunion d'amphi.

Anaïs DE SAINT-MARTIN estime que l'organisation d'un groupe de travail est essentielle, afin que les étudiants puissent contribuer au débat.

Nicolas PEJOUT ne peut pas encore apporter de réponse précise sur les dates, mais déclare avoir pris note de la volonté exprimée d'une réunion avant le début du mois d'avril.

Anaïs DE SAINT-MARTIN demande d'avancer le groupe de travail sur les impressions.

Nicolas PEJOUT lui répond que les services concernés ne seront pas prêts.

Ségolène TAVEL remarque que, quel que soit le groupe de travail, aucune réunion ne peut avoir lieu le 21 février.

Nicolas PEJOUT insiste sur la nécessité de faire instruire précisément le dossier en amont par les différents services de Sciences Po concernés, faute de quoi la réunion sera inutile.

Camille APELBAUM revient sur l'éventuelle interversion du groupe de travail sur les campus délocalisés avec celui sur l'école des Affaires publiques.

Nicolas PEJOUT indique qu'il n'existe pas de calendrier en mode projet sur la vie inter-campus tandis que le projet de création d'une école des Affaires publiques s'inscrit au contraire dans un calendrier ambitieux. Il est indispensable que le débat soit le plus participatif possible auprès des étudiants comme des enseignants.

Ségolène TAVEL demande que Sciences Po Environnement soit officiellement invitée au groupe de travail sur le Plan vert.

Nicolas PEJOUT lui répond positivement. Sciences Po Environnement sera officiellement invitée, de même que toutes les directions concernées. Un travail est exigé en amont afin que le groupe de travail s'organise de manière construite, et soit fécond et conclusif.

Camille APELBAUM désire que soient abordées en groupe de travail la question des chartes pédagogiques d'une part, celle des aménagements de scolarité d'autre part.

Ségolène TAVEL insiste sur le fait que l'UNEF a fait campagne sur ces sujets, et sur la nécessité d'aborder notamment la question de la charge de travail en premier cycle.

Nicolas PEJOUT demande si les aménagements de scolarité recouvrent les absences, les dispenses et les dérogations.

Camille APELBAUM évoque les sportifs de haut niveau.

Ségolène TAVEL constate une multiplicité de situations particulières qui posent parfois problème. Il s'agirait de trouver des solutions collectives à des problèmes individuels et isolés.

Nicolas PEJOUT récapitule la liste des groupes de travail programmés ou souhaités, à savoir l'école des Affaires publiques, le Plan vert, la vie inter-campus, les doubles diplômes, l'impression, les langues, les chartes pédagogiques et les aménagements de scolarité.

Timothée NARRING demande quels sont les sujets qui seront traités lors du groupe de travail sur la vie inter-campus. Il suggère différentes orientations. Il estime nécessaire de d'abord clarifier les compétences entre Paris et les campus en région. Il s'agit aussi de déterminer la manière d'impliquer davantage ces derniers dans les prises de décision. Enfin, il faut s'intéresser aux enseignements des différents campus et à la qualité des locaux.

Frédéric PUIGSERVER estime que les champs évoqués entrent pleinement dans le sujet, mais que d'autres questions se posent également, à l'instar de la régulation de la vie associative sur les campus en région.

Nicolas PEJOUT précise que la direction n'est pas à l'initiative de la demande, qui provient de l'UNEF. Les champs cités lui semblent pertinents. Au demeurant, avant chaque groupe de travail, Nicolas PEJOUT envoie un courriel aux membres de la Commission paritaire afin qu'ils communiquent en amont les sujets qu'ils souhaitent voir traités, afin que la direction puisse présenter de manière structurée des chiffres et des documents.

Timothée NARRING juge nécessaire de préciser les points fondamentaux à traiter dans la question de vie inter-campus.

Frédéric PUIGSERVER évoque à cet égard une question diverse soulevée lors de la dernière Commission de la vie étudiante. Il suggère de tenir une Commission paritaire sur un campus, comme cela avait été fait il y a trois ans. Malgré les difficultés d'organisation, une telle réunion permettrait de marquer l'intérêt pour les campus. Par ailleurs, il serait pertinent de discuter alors spécifiquement des questions liées aux campus et de rencontrer les responsables associatifs locaux.

**La proposition reçoit l'avis positif de l'ensemble de la Commission paritaire.**

## **VII. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2011.**

**Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2011 est adopté à l'unanimité, sous réserve d'observations transmises au secrétariat.**

## **VIII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.**

Ségolène TAVEL s'enquiert du calendrier de la Commission paritaire.

Isabelle BOSSARD lui répond qu'il sera communiqué à l'ensemble des membres.

Edouard OLSON demande confirmation du nombre de déplacements autorisés pour les responsables syndicaux dans les campus en région.

Nicolas PEJOUT enverra la réponse par courriel.

Frédéric PUIGSERVER demande si les textes adoptés sont facilement accessibles à l'ensemble de la communauté de Sciences Po.

Nicolas PEJOUT rappelle que les textes structurants sont les Statuts, le Règlement de la scolarité, le Règlement de la vie étudiante et le mode d'emploi de l'événementiel étudiant. L'ensemble des textes est en ligne sur le site de Sciences Po, sauf les Statuts. Ils peuvent être consultés par n'importe quel visiteur à partir du portail de la Scolarité. Le Règlement de la vie étudiante et le mode d'emploi de l'événementiel étudiant ont été envoyés en début d'année aux associations. Nicolas PEJOUT les leur a renvoyés il y a quelques semaines afin de leur rappeler que certaines demandes étaient totalement impossibles à satisfaire. Il remarque qu'un effort est encore à consentir quant au niveau d'accessibilité de ces documents sur le site Internet.

Frédéric PUIGSERVER s'étonne de ce que les Statuts ne soient pas accessibles *via* le site.

Daniel MUGERIN suggère que les textes soient accessibles *via* la page de garde du site.

Nicolas PEJOUT confirme que les Statuts et les autres textes peuvent être rangés dans la catégorie « Découvrir Sciences Po », dans la rubrique des instances.

Elie MICHEL propose d'envoyer aux étudiants les procès-verbaux des séances de Commission paritaire et de Conseil de direction.

Isabelle BOSSARD remarque que des liens sont proposés dans chaque newsletter étudiante afin de télécharger les procès-verbaux.

Nicolas PEJOUT met en exergue le fait que, d'après les statistiques, les étudiants ouvrent peu le courriel contenant la newsletter. La direction considère également que les élus étudiants ont en charge de diffuser l'information.

Daniel MUGERIN ajoute que les étudiants n'ont en général toujours pas lu le Règlement de la scolarité au terme d'un semestre de cours. Lui-même place un lien vers le règlement dans le programme de son cours disponible en ligne, mais ce lien n'est jamais consulté.

Camille APELBAUM note que certains liens vers des documents .pdf ne sont pas valides.

Isabelle BOSSARD invite les membres à lui communiquer toute erreur dans les liens.

La prochaine séance de la Commission paritaire est fixée au lundi 12 mars 2012 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 20 h 31.